

**LUNDI 4 NOVEMBRE 2019**

**RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE  
MARSEILLE-GARDANNE-AIX-EN-PROVENCE**



**LES TRAINS  
CIRCULENT  
À NOUVEAU**

**SOYEZ  
VIGILANTS !**



**NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE**

EN GARE, AUX PASSAGES À NIVEAU  
ET AUX ABORDS DES VOIES  
ÉVITEZ LES COMPORTEMENTS DANGEREUX



# LES TRAINS CIRCULENT À NOUVEAU SUR LES LIGNES AIX-ROGNAC ET AIX-MEYRARGUES **SOYEZ VIGILANTS !**

Après 4 mois de travaux relatifs à la modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (phase 2), **les lignes ferroviaires Aix-en-Provence-Rognac et Aix-en-Provence-Meyrargues, sont réouvertes à la circulation des trains dès le 4 novembre 2019.**

Ce projet, d'un montant de 173 millions d'euros, réalisé dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, est cofinancé par l'État, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence et SNCF Réseau.



**À PARTIR DU  
4 NOVEMBRE  
2019**

Réouverture de la  
ligne ferroviaire  
Marseille-Gardanne-  
Aix-en-Provence

**Restez toujours éloigné de la bordure du quai**

**Ne marchez pas sur ou le long des voies**

**Restez attentif aux annonces sonores**

**Utilisez toujours les passages aménagés pour  
rejoindre votre quai ou la sortie de la gare**

**Marquez un temps d'arrêt et regardez toujours  
à droite puis à gauche avant de traverser sur  
un passage aménagé**

**Ne traversez jamais si les signaux sont allumés  
au rouge**

**Ne vous approchez pas des câbles électriques**

**Ne montez pas sur les toits des trains**

**NE METTEZ  
PAS VOTRE VIE  
EN DANGER  
ET RESPECTEZ  
LA LOI**

En dehors des gares, le domaine ferroviaire est privé.  
Seuls les agents autorisés peuvent y accéder.

**Article L2242-4 du code des transports :**

Toute intrusion sur le domaine ferroviaire est illégale  
et passible d'une peine de 3 750 euros et 6 mois d'emprisonnement.

Rendez-vous sur [prevention-ferroviaire.fr](http://prevention-ferroviaire.fr)